

## CONSEIL MUNICIPAL D'ETRETAT

Réunion du 29 janvier 2024

### PROCES-VERBAL

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN, M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS (à partir de 18h14), Mme Clarisse COUFOURIER, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et M. Michel JACQUET

Absents représentés :

Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD

Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS

Mme Laurence HAMEL, pouvoir à Mme Catherine JACOB

M. Jean-Baptiste RENIE, pouvoir à Mme Estelle SERAFIN

M. Omar ABO-DIB, pouvoir à Mme Clarisse COUFOURIER

Absentes : Mme Aurélie DELAHAIS jusqu'à 18h14 (heure de son arrivée)

Monsieur Le DAMANY remplit les fonctions de secrétaire de séance

**Date de Convocation :** 24/01/2024

**Date d'Affichage :** 24/01/2024

- **Nombre de Conseillers** : - en exercice : 15

- **Présents** : 9, puis 10 à partir de 18h14 - **Votants** : 14

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et, après avoir procédé à l'appel nominal, demande les observations susceptibles d'être formulées sur le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023.

Mme COUFOURIER enregistre la séance

**Le Conseil Municipal étudie les questions inscrites à l'ordre du jour :**

#### **1. Conseil municipal : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire propose Monsieur LE DAMANY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

#### **2. Brigade pluri-communale de Gardes-champêtres**

Depuis plusieurs réunions, les maires des 5 communes volontaires pour la mise en place d'une brigade pluri communale des garde- champêtres, ont travaillé ensemble sur :

- L'établissement des missions principales et secondaires nécessaires au territoire
- Une clé de répartition financière en fonction du planning prévisionnel des GC
- Le nombre de postes nécessaires à la mise en place d'une brigade pour la première année « test »

**Voir la présentation en réunion de préparation du 22 janvier 2024**

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré de :

- Valider la mise en place pour la ville d'Etretat de la brigade pluri communale de gardes-champêtres avec les 4 communes voisines faisant partie de l'OGS : Bénouville, Bordeaux Saint-Clair, La Poterie, Le Tilleul
- Valider que cette brigade sera composée de 2 Equivalents temps plein annualisés pour la réalisation des missions sélectionnées pour le territoire
- Valider la clé de répartition financière d'investissement à part égale entre les 5 communes
- Valider la clé de répartition financière pour les frais de fonctionnement selon les modalités suivantes :
  - o 4 communes -Bénouville, Etretat, La Poterie, Le Tilleul- :  
22,5% du coût global pour chacune
  - o Bordeaux Saint-Clair :  
10 % du coût global

- Valider l'Engagement irrévocable du paiement de l'intégralité des ETP à l'année par les 5 communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Mme COUFURIER précise que c'est une bonne initiative de travailler avec les communes voisines sur ce sujet de sécurité.*

### **3. Classe foot : subvention**

Au sein du collège de Criquetot l'Esneval, une classe foot regroupe entre 12 et 15 élèves de chaque niveau soit un total de 50 à 60 collégiens.

Elle a été créée en 2016. Son fonctionnement est régi par une convention tripartite entre la Fédération française de Football, le collège de l'Oiseau blanc de Criquetot et le club de foot de l'Olympia'Caux.

L'enseignement football est assuré par un éducateur diplômé du club. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023, avec une délégation de compétence d'un agent de la mairie de Criquetot, le coût était nul pour le club.

Mr Fleuret, Maire de Criquetot l'Esneval, a informé sa volonté de mettre fin à cette délégation à partir de la présente année scolaire. Le coût estimé est désormais 6000€ pour la classe, à financer par le club.

Au cours d'une réunion à laquelle toutes les municipalités ont été conviées à Anglesqueville le 17 mai dernier, la principale du collège et son professeur responsable ont rapporté les effets très bénéfiques de ce dispositif pour les études des collégiens ; Convaincus, les édiles présents ont décidé de financer le coût de 110€ par collégien résidant dans leurs communes.

Le 3 octobre, nous avons obtenu le nom du collégien résidant à Etretat (Mathys Philippe) inscrit à la classe foot et une demande de règlement de 110€.

Cette demande de subvention de 110€ couvrira la part des frais d'éducateurs afférente à Mathys Philippe.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal de :

- Contribuer à la classe foot organisée par le club de foot l'OlympiaCaux pour l'enfant Mathys Philippe résidant à Etretat d'un montant de 110 € par le versement d'une subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

### **4. Accueil des enfants le mercredi**

Depuis l'année 2022, nous avons travaillé sur la possibilité de mettre en place un accueil de loisirs pour les enfants le mercredi en période scolaire.

Un questionnaire anonyme avait été distribué à l'école afin de récolter les besoins en matière d'accueil de ce type, 16 familles avaient répondues.

Dès lors, nous avons cherché différentes solutions et la plus adaptée (votée en conseil municipal en avril 2023) était de conclure une convention de partenariat avec le centre de loisirs des petites canailles à Applemont. Celui-ci possède une antenne à Criquetot l'Esneval qui souffre d'un trop grand nombre de demandes par rapport à sa capacité.

Ce partenariat a commencé en mai 2023, mais malheureusement, la fin de l'année scolaire était proche et aucune inscription n'avait été enregistrée.

Au mois de juin 2023, il a été décidé par le conseil municipal de reconduire la convention pour une expérimentation de la rentrée de septembre 2023 à décembre 2023.

La publicité concernant l'ouverture de cet accueil au sein des locaux de la maternelle de la ville d'Étretat a été diffusée par :

- Les journaux,
- Des affichages sur les panneaux
- Panneau pocket
- Panneau d'affichage électronique
- Flyer dans les cartables des enfants, etc...

Malgré tout, les inscriptions se sont révélées peu fructueuses :

- 4 inscriptions

Pour ouvrir cet accueil, il fallait un minimum d'inscriptions afin de pouvoir payer les agents, commander des repas à la cantine, occuper les enfants pour les animations, ...

C'est pour cela, que l'accueil de loisirs ne pourra pas ouvrir ses portes et nous le déplorons.

Les parents d'élèves ont questionné Mme JACOB sur ce sujet en conseil d'école et le bilan leur a été présenté oralement.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

## **5. Recensement 2024 : Rémunération agents**

La période de recensement de la ville d'Étretat a débuté le 4 janvier 2024 et elle prendra fin le 17 février 2024.

À ces fins, 3 agents recenseurs vacataires ont été recrutés.

L'INSEE n'a pas de recommandations à formuler concernant la rémunération des agents recenseurs, cette rémunération étant désormais de la pleine responsabilité des communes.

Une dotation de l'État a été versée pour cette rémunération d'un montant de 3118 euros.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un forfait selon la dotation. À savoir :

$3118 / 3 = 1039,9$  euros par agent

- De valider le montant de 1039,90 euros forfaitaire par agent

Monsieur Le DAMANY sort de la salle (18h16).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide ainsi à l'unanimité.

## **6. Sanitaires publics : place du Général de Gaulle**

Un projet d'installation définitive de toilettes publiques sur la place du Général de Gaulle est présenté.

En effet, au regard de l'affluence estivale et du nombre de visiteurs à l'année, les installations temporaires ne sont pas suffisantes car elles demandent beaucoup de maintenance, se dégradent rapidement et ne sont pas esthétiques.

À la suite de discussions avec les membres du conseil municipal en réunion, le projet initial a été retravaillé esthétiquement par l'apport de briques et silex.

Pour rappel, l'intégration de ces sanitaires dans le paysage de la ville sera en adéquation avec le style normand, de plus la discrétion de cet emplacement sera valorisée par l'incorporation d'éléments naturels végétalisation et installation de haies.

Voir plan proposé par le [service voirie CU](#).

Pour rappel le projet proposé comporte 2 options élaborée avec Mme MAHE entreprise Francioli:

- Projet 1 d'un montant sur devis de l'UGAP de 100 648, 50 € HT comprenant :
  - 1 cabine PMR
  - 1 cabine Hommes
  - 1 cabine femmes
  - 2 urinoirs extérieurs
  
- Projet 2 d'un montant sur devis de l'UGAP de 70 822, 65€ HT comprenant :
  - 1 cabine PMR hommes / femmes
  - 1 cabine anglaise femmes / hommes
  - 2 urinoirs extérieurs

Un entreprise artisanale locale (Fécamp) a été proposée par Mme MAHE pour la réalisation du parement briques et silex : l'entreprise DAVE ACHER

Les montants de réalisation et pose de ce parement sont respectivement :

- Pour le projet 1 : 7760,30 € HT
- Pour le projet 2 : 5639, 42 € HT

Pour rappel, une décision modificative budgétaire sur le Budget primitif 2023 en investissement avait été adoptée par le conseil municipal du 11 décembre 2023 validant d'inscrire une ligne budgétaire pour l'installation de toilettes publiques place du Général de Gaulle d'un montant de 120 000 €.

Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré de :

- Valider le projet n°1 avec parement silex et briques d'installation de sanitaires publics place du Général de Gaulle
  
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré en décide ainsi à l'unanimité.

*Mme COUFORIER expose qu'elle n'a pas vu le nouveau projet et souhaite savoir si ce bâtiment résistera aux tempêtes. Enfin elle demande qui s'occupera de l'entretien des toilettes. M. JACOB précise que la personne sélectionnée pour réaliser le parement est un artisan local et qu'il ne peut pas réaliser de simulation, néanmoins, il est possible d'aller visiter son site. Il ajoute que le bâtiment sera en dur et résistera aux tempêtes et enfin que la brigade propreté de la ville réalisera l'entretien des toilettes.*

*M. RENIE Jean-Baptiste Renié, par la voix d'Estelle Serafin dont le pouvoir lui a été donné, est favorable, à condition de rajouter une barrière (haies) végétale autour de toilettes et qui englobe l'espace réservé des poubelles. L'ensemble devant être harmonieux. JBR regrette que les toilettes n'aient pas été pensées dans le cadre d'un aménagement plus large de la place du Général deGaulle, notamment de la semi-piétonisation d'Etretat*

## **7. Convention effacement des réseaux**

Dans le cadre du projet de sécurisation des abords de la rue Offenbach, un trottoir et des haies vont être installés. Dans un souci de pragmatisme, Monsieur Le Maire, Monsieur JACOB et Monsieur LE DAMANY ont travaillé de concert avec la Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole pour enfouir les réseaux aériens dans le même temps.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2018 portant création de la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire modifié ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2018 constatant les effets de la création de la communauté urbaine sur les syndicats intercommunaux et mixtes existants ;

### **CONSIDERANT :**

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et le SDE76 ont conclu, le 25 juin 2019, une convention de maîtrise d'ouvrage, en application de l'article 211 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Cette convention précise les modalités selon lesquelles la communauté urbaine délègue temporairement au SDE76 la maîtrise d'ouvrage totale ou partielle du programme de travaux annuel, ainsi que des études de niveau APS du programme de l'année suivante concernant son réseau d'éclairage public.

D'autre part, la communauté urbaine s'est vu transférer la compétence obligatoire « concessions de la distribution publique d'électricité ». Les communes membres de la communauté urbaine, hors Ville du Havre, Montivilliers, Harfleur (hors écart), Sainte Adresse et Gonfreville l'Orcher (hors écart), avaient auparavant transféré cette compétence au SDE76. Par arrêté du 11 décembre 2018, la communauté urbaine s'est substituée à ces communes membres au sein du SDE76. Pour ces territoires, hors les 5 précités, le SDE76 est donc l'autorité organisatrice de distribution d'énergie (AODE).

Les travaux d'effacements de réseaux font donc l'objet d'une répartition financière entre le SDE76, la communauté urbaine et la commune concernée.

Chaque année, le guide des aides du SDE76 établit le taux de participation pour les différents travaux, dont les effacements de réseaux.

Il convient, par conséquent, d'établir une convention entre la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et la commune d'ETRETAT précisant les taux de participation et les montants des travaux inhérents à chacune des parties.

Les opérations de travaux d'enfouissement sont nommées M6095 et M6096 Effacement de réseaux de la Rue Offenbach, les éléments de chiffrage ainsi que la convention cadre liés au cofinancement entre la Commune d'Etretat et la Communauté Urbaine ont été communiquées par voie électronique aux élus.

Le montant de financement pour la commune d'Etretat s'élevant à un montant de 71 400, 63 € TTC

La convention est en annexe de la délibération avec le plan de financement entre les différents acteurs.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider les travaux d'enfouissement selon la convention financière cadre liée au cofinancement entre la commune d'Etretat et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour les travaux d'effacement de réseaux de la rue Offenbach : opérations nommées M6095 et M6096
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention cadre liée au cofinancement entre la commune d'Etretat et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour les travaux d'effacement de réseaux de la rue Offenbach : opérations nommées M6095 et M6096

- D'inscrire au Budget Primitif 2024 la ligne budgétaire correspondante pour un montant de 71 400, 63 € TTC à l'opération 10009 – Electrification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

## **8. Fécamp Grand'Escale**

Un évènement majeur du territoire propose d'effectuer sa deuxième édition en 2024 : Fécamp Grand escale.

Les organisateurs nous proposent de prendre pleinement part à cet événement en animant un stand dédié pendant toute la durée des festivités.

De plus, il est possible également, de profiter de cette occasion qui se déroule pendant le weekend de l'ascension pour louer un bateau et/ou un événement.

Il est proposé au conseil municipal de valider par un accord de principe :

- La participation de la ville à cet événement.
- Définir prochainement les détails de cette participation avant de la valider définitivement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

## **9. École primaire : subvention exceptionnelle, voyage scolaire**

À l'école primaire de la ville d'Étretat, un voyage scolaire sera organisé cette année du 3 au 7 juin 2024 s'intitulant : Classe Volcans - Terre de feu dans la ville de TAUVES.

Le montant du voyage s'élève dans sa totalité à 28 352 € pour 64 élèves, 3 professeurs et 4 accompagnateurs

La Ville d'Étretat souhaite contribuer financièrement au voyage scolaire pour les enfants par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros. Cette proposition a été validée en commission des finances le 16 novembre 2023

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré de :

- De valider le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € pour le voyage scolaire des enfants de l'école primaire

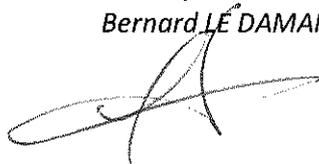
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Mme COUFURIER précise qu'elle faisait partie de la commission finances qui a proposé ce financement sous forme de subvention et remercie Mme JACOB pour ce travail car il est important que les Etretatais comment à avoir le produit des fruits du tourisme.*

La séance est levée à 18 h 37

Le secrétaire de séance,

Bernard LÉ DAMANY



Le Maire,

André BAILLARD

